

**COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 19 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf mars, à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François MILLET, sous la présidence de madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 55

Date de convocation de la commune de La Hague : 13 mars 2024

PRÉSENTS : ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BEAUMONT Monique, BECQUET Dominique, BEDEL Pauline, BELHOMME Dominique, BELHOMME Jérôme, BONNISSENT Marie-Suzanne, CANOVILLE Laurent, CERVANTES Simon, CHARLES Véronique, DALMONT Hubert (départ à 20h38), DELACOUR Thérèse, DESBOIS Noémie, DIGARD Antoine, DUBOST Nathalie, FLEURY Jean-Marie, FRIGOUT Jean-Marc, GASNIER Philippe, GAUMAIN Mathieu, GOACHET Joseph, GOBIL Françoise, GROF Béatrice, GUILLEMETTE Nathalie, HAMELIN Magali, HENRY Claude, JOURDAIN Patrick, JUMELIN Pascale, LADVENU Nathalie, LAGALLE Marie-Laure, LAPPREND Marie, LAVENU Patrick, LECOSTEY Jean, LEFRETEUR Emmanuel, LELONG Nadine, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, LETOURNEUR Bruno, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MERCIER Philippe, MONHUREL Pascal, NICOLLE Stéphanie, NOEL Nelly, PELLERIN Éric, PERROTTE Thomas, RENOUF Jean-Luc, ROCQUET-JACQUET Sophie, ROUCAN Robert, SANSON Noël, SANSON Séverine, TARDIF Pierre, TOLLEMER Pierre.

EXCUSES : COLLET Christian, DA CRUZ-LEGELEUX Yann, DUBOST Hubert, FRACHET Nadine, LARGERIE Anne, SEBIRE Marine, TESTELIN Sébastien, TRAVERT Laurent.

PROCURATIONS :

Madame CHARDOT Mélanie a donné procuration à madame BEAUMONT Monique.

Monsieur CRANOIS Louis a donné procuration à monsieur LUPO Antoine.

Monsieur DAMOURETTE Etienne a donné procuration à madame JUMELIN Pascale.

Madame LEDAUPHIN Nathalie a donné procuration à madame NICOLLE Stéphanie.

Madame SANSON Fabienne a donné procuration à monsieur DIGARD Antoine.

Monsieur LETOURNEUR Bruno a été élu secrétaire de séance.

Madame MAHIER Manuela ouvre la séance à 18h40 et constate que le quorum est atteint.



Décisions prise dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil au maire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil de la commune de La Hague du 10 juillet 2020 lui accordant la délégation sous les formes prévues à l'article précité, madame le maire rend compte des décisions prises sur le fondement de cette délibération.

Dont acte.



Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame MAHIER demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 février 2024.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 par 60 voix pour.



86DL2024-001

Dérogation au repos dominical Intervention sur le site ORANO Recyclage

Par 57 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accéder à la demande de dérogation au repos dominical de l'entreprise VULCAIN pour la période allant du 7 avril 2024 au 28 juillet 2024 inclus.

35DL2024-001

Mise à disposition de la salle de la commune déléguée de Tonneville

Par 59 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver cette mise à disposition à titre gratuit.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.



711DL2024-001

Débat et rapport d'orientations budgétaires 2024

Par 54 voix pour, 4 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'exercice 2024.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte et prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.
- Autoriser madame le maire à transmettre le rapport à monsieur le Préfet et, pour information à monsieur le président de la Communauté d'agglomération Le Cotentin.

↵ **73DL2024-001** **Garantie d'emprunt SEMINOR Clos Clair :
modification numéro emprunt délibération n° 73DL2022-002**

Par 56 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Annuler, suite à une erreur matérielle sur le numéro de contrat de prêt initialement indiqué, la délibération 73DL2022-002 prise pour le même motif.
- Approuver la garantie du prêt N°148953 à la société anonyme d'Economie Mixte Immobilière de Normandie (SEMINOR).
- Autoriser madame le maire à signer tout acte à venir concernant cette opération.

↵ **73DL2024-002** **Garantie d'emprunt SEMINOR réhabilitation Foirière
marchand : prêt 1 Caisse des dépôts et consignations**

Par 58 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la garantie du prêt N°154523 à la société anonyme d'Economie Mixte Immobilière de Normandie (SEMINOR).
- Autoriser madame le maire à signer tout acte à venir concernant cette opération.

↵ **73DL2024-003** **Garantie d'emprunt SEMINOR réhabilitation Foirière
marchand : prêt 2 Caisse d'Epargne**

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la garantie de prêt à la société anonyme d'Economie Mixte Immobilière de Normandie (SEMINOR).
- Autoriser madame le maire à signer tout acte à venir concernant cette opération.

↵ **712DL2024-001** **Tarification des services – mise à jour de tarifs**

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver les modifications et ajouts appliqués sur la grille des tarifs des services publics locaux jointe en annexe.
- Annuler et remplacer la délibération du 12 décembre 2023 prise pour le même objet.

↵ **710DL2024-002** **Mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 : fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations**

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Annuler la délibération 710DL2022-023 du 8 novembre 2022 prise à cet effet.
- Fixer, dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57, le mode de gestion des amortissements des immobilisations, à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit et selon le tableau intégré à la présente délibération :
 - conservation des durées d'amortissement antérieurement appliquées par la commune dans le cadre de l'instruction M14.
 - aménagement de la règle du prorata temporis, par application de la méthode de l'amortissement linéaire, à compter du 1^{er} janvier qui suit la date d'acquisition.
 - les subventions d'équipement enregistrées en recettes de la section d'investissement seront reprises sur la durée d'amortissement du bien qu'elles auront contribué à financer.
- Autoriser la sortie des biens de faible valeur totalement amortis.
- Autoriser madame le maire, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

↵ **714DL2024-003** **Prise en charge de l'écart de caisse de la régie gîtes de Digulleville**

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la prise en charge de la somme manquante dans la caisse de la régie sur le budget Gîtes.

↵ **41DL2024-004** **Modification du tableau des effectifs budgétaires**

Par 50 voix pour et 9 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Créer les postes permanents et non permanents proposés dans la présente délibération.
- Autoriser madame le maire à signer les éventuels contrats ou avenant en découlant.
- Adopter le tableau des emplois ainsi proposé.
- Les dépenses afférentes seront prévues au chapitre 12 du budget.

↵ **32DL2024-005** **Vente de la parcelle 041 AI 24 sur la commune déléguée de Beaumont-Hague**

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Procéder à la cession d'une partie de cette parcelle au prix de 10 €/m² à la SCI FAVET. Les frais notariés, de transfert, de bornage et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et des pièces y afférents.

↵ **14DL2024-002** **Convention de partenariat entre la commune et Familles Rurales dans le cadre de l'Espace des Parents**

Par 52 voix pour, 5 abstentions et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer une subvention d'un montant de 21 448€ au titre de l'exercice 2024 à l'association Familles Rurales dans le cadre de l'Espace des Parents.
- Autoriser madame le maire à signer la convention et tout acte y afférent.
- Inscrire la dépense au budget de l'exercice 2024.

↵ **14DL2024-003** **Convention de partenariat entre la commune et Familles Rurales dans le cadre de l'Espace de vie social**

Par 48 voix pour, 10 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer une subvention d'un montant de 21 955€ au titre de l'exercice 2024 à l'association Familles Rurales dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale.
- Autoriser madame le maire à signer la convention et tout acte y afférent.
- Inscrire la dépense au budget de l'exercice 2024 ;

↵ **14DL2024-004** **Convention de partenariat entre la commune et l'association MJVA dans le cadre de l'animation sociale et locale**

Par 53 voix pour, 5 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer une subvention d'un montant de 21 390€ au titre de l'exercice 2024 à l'association « Maison des Jeunes et Vie Associative » (MJVA) dans le cadre d'Animation Sociale Locale.
- Autoriser madame le maire à signer la convention et tout acte y afférent.
- Inscrire la dépense au budget de l'exercice 2024.

↪ **14DL2024-005** **Convention de partenariat entre la commune et l'association PHARE dans le cadre de l'animation sociale et locale**

Par 51 voix pour, 5 abstentions et 3 conseillers ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 1 835€ au titre de l'exercice 2024 à l'association PHARE dans le cadre des actions d'Animation de la Vie Sociale.
- D'autoriser madame le maire à signer la convention et tout acte y afférent.
- D'inscrire la dépense au budget de l'exercice 2024.

↪ **75DL2024-002** **Dispositif d'appui aux associations**

Par 55 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider la mise en œuvre du Dispositif d'Appui Aux Associations.
- Inscrire les dépenses de ce dispositif au budget 2024.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions et des documents y afférents.
- Annuler et remplacer les délibérations antérieures passées sur le même objet que le Dispositif d'Appui Aux Associations.

↪ **14DL2024-006** **Convention de partenariat entre la Société Nationale de Sauvetage en Mer – surveillance estivale de la plage d'Urville-Nacqueville**

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la conclusion d'une convention de partenariat avec la SNSM, annexée à la présente délibération, pour une durée de 3 (trois) an.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature de cette convention.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents relatifs à ce partenariat.
- Inscrire les dépenses relatives à cette opération sur les budgets 2024, 2025 et 2026.

↵ **75DL2024-003** **D3A : versement de subventions aux associations du territoire - fonctionnement**

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, à la SNSM d'Urville-Nacqueville, une subvention pour le remboursement des frais de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 SNSM URVILLE-NACQUEVILLE	
Association	Proposition d'attribution
FRAIS DE FONCTIONNEMENT SURVEILLANCE SAISON 2023	1 337,00 €
TOTAL	1 337,00 €

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2024.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↵ **75DL2024-004** **D3A : versement de subventions aux associations partenaires dans le cadre du dispositif coupons loisirs**

Par 57 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations partenaires suivantes, dans le cadre du dispositif coupons loisirs 2023-2024 :

SUBVENTIONS COUPONS LOISIRS 2023-2024		
• Bénéficiaires : Enfants de 6 à 18 ans résidant sur le territoire et bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire de la CAF ou de la MSA.		
• Montant de l'aide : 25 % du coût de l'inscription plafonné à 50,00 €		
Dispositif limité pour une adhésion à une association du territoire de la Hague. Dérogation si l'activité recherchée par le bénéficiaire ne dispose d'aucune offre sur le territoire.		
Association	Nombre d'enfants	Montant total de l'aide
TENNIS CLUB DE LA HAGUE	16	484,25 €
TOTAL	16	484,25 €

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2024.

↵ **710DL2024-003** **Remboursement d'une partie des charges d'entretien de la VMC sur l'exercice 2022**

Par 57 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Procéder au remboursement des charges liées à l'entretien des VMC dans les logements communaux pour l'année 2022 aux 57 locataires identifiés.
- Dit que le montant total du remboursement s'élève à 3 170 € et sera inscrit au BP 2024.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et des pièces y afférents.

↵ **75DL2024-005** **D3A : versement de subventions aux associations jeunesse – solde 2023**

Par 56 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- De prévoir le versement ou la restitution du solde de la subvention jeunesse 2023.
- D'autoriser le maire à signer les conventions, et tout document y afférent.

↵ **14DL2024-007** **Fourniture de repas pour les réservistes et les élèves gendarmes de la brigade territoriale autonome – La Hague (projet de convention)**

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer la convention et les documents y afférents avec la Région de Gendarmerie de Normandie.

↵ **52DL2024-001** **Vote à huis clos**

Par 50 voix pour et 9 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Se prononcer sur le vote à huis clos.

↵ **56DL2024-001** **Octroi de la protection fonctionnelle à un élu**

Par 55 voix pour et 4 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accorder la protection fonctionnelle sollicitée par Mme Gwladys ALLENO, maire adjointe en charge de la délégation Citoyenneté participative, dans le cadre d'un dépôt de plainte.
- Autoriser madame le maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et à signer toutes pièces y afférentes.
- Charger notre assurance de la mise en œuvre de la « protection juridique et pénale des élus ».

Madame MAHIER lève la séance à 22h35

Le maire.
Manuela MAHIER.



